

**PROJET DE COMPTE RENDU
de la 22^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Vendredi 24 août 2007**

9h00–14h00

Vienne (Autriche)

Annexe 1 : Discours prononcé par Alissandra Cummins, présidente de l'ICOM
Annexe 2 : Recommandations émises par le Comité des candidatures et des élections
La liste des participants est disponible sur le site Web de l'ICOM : <http://icom.museum>

La 22^e Assemblée Générale est présidée par Alissandra Cummins, présidente de l'ICOM. La présidente de l'Organisation accueille les membres de l'Assemblée générale et, en particulier, la Délégation venue de la République populaire de Chine, présidée par Mme Yang Dinghua, maire adjointe de la ville de Shanghai. Alissandra Cummins rappelle aux membres que c'est à Shanghai que se tiendra la 22^e Conférence Générale, en novembre 2010.

Le quorum fixé aux deux tiers du nombre des membres votants désignés, présents ou représentés, n'a pas pu être atteint (article 19.7 des Statuts de l'ICOM). Conformément aux Statuts, la présidente déclare l'Assemblée générale close durant cinq minutes et convie les membres présents à une nouvelle Assemblée générale qui délibérera à la majorité simple. Toutefois, les amendements aux présents Statuts devront recueillir une majorité des deux tiers des voix (article 29.7 des Statuts de l'ICOM).

0. Introduction

Le texte du discours prononcé par la présidente de l'ICOM est disponible à l'annexe 1 du présent compte rendu.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour de l'Assemblée générale est adopté.

2. Élection du Conseil exécutif 2007-2010

Günther Dembski, responsable des élections, explique la procédure qui sera suivie et demande des volontaires (qui ne doivent pas être candidats à l'élection ni membres du Secrétariat) pour exercer les fonctions de scrutateurs. Le vote aura lieu en un seul tour.

Les résultats obtenus sont les suivants :

Président :

Alissandra Cummins (Barbade) :

élue Présidente et représentante légale de l'Organisation

Vice-présidents :

Martin Schaerer (Suisse) : élu
W. Richard. West Jr. (États-Unis) : élu

Trésorier :

Nancy Hushion (Canada) : élue

Membres :

George Okello Abungu (Kenya) : élu
Claude Faubert (Canada) : élu
Taher Ghalia (Tunisie) : élu
Hans-Martin Hinz (Allemagne) : élu
Emmanuel Kasarhérou (France) : non élu
Hongnam Kim (Corée, Rép. de) : élu
Xyiangyi Li (Chine) : élu
Hanna Pennock : élue
Pascal Makambila (Congo) : non élu
Mila Popovic-Zivancevic (Serbie) : non élue
Hartmut Prasch (Autriche) : élu
Per Björn Rekdal (Norvège) : élu
Tereza Cristina M. Scheiner (Brésil) : élue
Michel Van Praët (France) : élu

Günther Dembski remercie les scrutateurs ainsi que les membres du Secrétariat général pour leur efficacité.

Allissandra Cummins souhaite également associer à ses remerciements : Günther Dembski, les membres du Comité des candidatures et des élections ; les scrutateurs et les membres du Secrétariat général pour l'organisation du vote.

3. Rapport triennal 2004-2007 [*Piet Pouw, Secrétaire général par intérim*]

Piet Pouw, Secrétaire général par intérim, présente aux membres le rapport triennal 2004-2007, diffusé dès le premier jour de l'Assemblée générale. Le Secrétaire général rappelle que l'ICOM compte désormais 24 000 membres individuels ou institutionnels ; 115 Comités nationaux ; 30 Comités internationaux et 4 Alliances régionales.

Durant la période triennale concernée, le Secrétariat a organisé le 60^e Anniversaire de l'ICOM. À cette occasion, un nouveau programme a été lancé pour permettre à de jeunes professionnels de solliciter une bourse de participation aux réunions des Comités internationaux en 2006 et 2007. Soixante (60) bourses ont été attribuées, dont 52 pour assister aux réunions des Comités internationaux durant la présente Conférence générale.

L'ICOM a également développé de nouveaux partenariats : désormais, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), ainsi que l'*International Bar Association* travailleront en collaboration avec l'ICOM, en particulier avec le Comité permanent pour les Affaires juridiques. Le Secrétaire général par intérim passe en revue les principales activités menées au sein du Secrétariat durant la période 2004–2007. La publication des Listes rouges pour l'Irak, le Pérou et l'Afghanistan a donné lieu à une intense collaboration avec les services de Police et des Douanes. Des Conférences de presse ont été organisées à Paris (France), Berlin (en coopération avec le Comité national allemand) et Washington (États-Unis). Ces publications ont bénéficié du soutien financier de l'*US Department of State – Bureau of Educational and Cultural Affairs* (États-Unis).

L'ICOM a été sollicité par l'UNESCO pour organiser un programme de formation à l'intention des musées et des professionnels de musée irakiens. Ce programme en quatre volets a donné lieu à la publication du manuel « *Gérer un musée : manuel pratique* », paru en arabe, en anglais et en français.

Enfin, Piet Pouw rappelle les activités organisées dans le cadre du programme d'urgence dans les

musées (MEP) de l'ICOM, lancé en 2002 pour répondre au besoin de tous les musées d'améliorer leurs capacités de gestion des risques en cas de sinistre. Le secrétaire général insiste particulièrement sur le programme MEP et sur le cours « *Travail d'équipe pour la gestion intégrée des situations d'urgence* » (TIEM), organisé en partenariat avec le *Getty Conservation Institute* et l'ICCROM.

Le Comité international du Bouclier bleu (ICBS) a également été actif. Ce comité, créé en 1996, a pour mission de protéger le patrimoine culturel mondial menacé par les guerres et les catastrophes naturelles. Il compte onze (11) Comités nationaux auxquels s'ajoutent désormais l'Australie, le Chili, Cuba, Madagascar et les États-Unis. Au moins quinze (15) pays ont manifesté leur intérêt pour créer un Comité national du Bouclier bleu dans la période triennale à venir.

Les ravages provoqués par le tsunami, en décembre 2004, ont donné lieu à la création d'un Fonds d'aide aux musées en cas de catastrophes, ainsi que d'un site Internet consacré à l'aide aux musées en cas de catastrophes, outil permanent de référence régulièrement mis à jour (http://icom.museum/disaster_relief/form.html).

Le *Code de déontologie de l'ICOM* a été publié et diffusé avec le numéro 1/2006, des *Nouvelles de l'ICOM*. Il est traduit dans plus de 19 langues (http://icom.museum/ethics_fr.html).

La série des *Cahiers d'étude*, lancée en 1995 sur l'initiative de Saroj Ghose (président de l'ICOM de 1992 à 1998), compte aujourd'hui douze numéros (accessibles sur le site Web de l'ICOM). Le numéro consacré au Comité international de gestion (INTERCOM) a été publié en 2006.

Depuis avril 2002, la revue des *Cahiers d'étude* est publiée dans les trois langues officielles de l'ICOM : français, anglais et espagnol.

Le Secrétaire général par intérim remercie la Fondation ICOM qui, depuis de nombreuses années, contribue généreusement aux bourses de Conférence. Il adresse également ses remerciements aux membres du Secrétariat général pour leur dévouement, le félicitant pour sa collaboration fructueuse depuis son arrivée au poste de Secrétaire général par intérim.

Les membres de l'Assemblée Générale adoptent à l'unanimité le Rapport triennal 2004-2007, présenté par le Secrétaire général par intérim.

Alissandra Cummins remercie Piet Pouw et présente, avec lui, ses remerciements aux membres du Secrétariat général.

4. Adoption des Statuts de l'Organisation [2005/DIV.03REV5]

Les membres de l'Assemblée générale examinent le projet de Statuts de l'Organisation rédigé par Gary Edson. Gary Edson rappelle que ce texte a reçu l'approbation du Conseil exécutif et du Comité consultatif, ce dernier l'ayant modifié lors de sa 69^e session, le 17 août 2007, à Vienne (Autriche). Les modifications apportées prennent en compte toutes les corrections et objections formulées par les membres lors de la 69^e session du Comité consultatif.

Les membres de l'Assemblée Générale adoptent les Statuts à l'unanimité.

Alissandra Cummins, Présidente de l'ICOM, remercie Gary Edson qui, à son tour, remercie les membres pour leurs suggestions tout au long des discussions sur les Statuts de l'ICOM.

Alissandra Cummins rappelle que les points administratifs figurant auparavant dans les Statuts sont à présent regroupés dans un ensemble de documents intitulé « Politiques de fonctionnement ». La présidente de l'ICOM demande aux membres de bien vouloir charger le Conseil exécutif de rédiger et de mettre en œuvre les Politiques de fonctionnement.

Les membres de l'Assemblée Générale acceptent de charger le Conseil exécutif de rédiger et de mettre en œuvre les Politiques de fonctionnement.

5. Projet de Plan stratégique 2008-2010

Elisabet Olofsson, Présidente du Groupe de travail, présente le projet de Plan stratégique 2008-2010. Elle explique que ce document est le fruit d'échanges sur le forum ADCOM-L avec les membres du Comité consultatif.

Pour permettre aux membres de l'ICOM d'en prendre connaissance et de faire des commentaires, des exemplaires ont été distribués dès le début de la Conférence.

Elisabet Olofsson indique que le Groupe de travail a dégagé une vision globale qui servira de fil conducteur ; le Plan stratégique constituera le cadre de travail au sein duquel tous pourront œuvrer au service du réseau de l'ICOM. Le Plan stratégique comporte quatre objectifs stratégiques :

- Renforcer l'impact global de l'ICOM
- Montrer l'exemple pour défendre la valeur du patrimoine
- Promouvoir l'efficacité et des normes élevées dans les musées
- Assurer les ressources nécessaires à la mise en œuvre efficace du Plan stratégique

Les résultats attendus et les actions proposées figurent dans le Plan stratégique. Il appartiendra à chacun de s'y référer pour préparer les activités de son Comité.

Les membres de l'Assemblée générale adoptent par acclamation le Plan stratégique 2008-2010.

La Présidente de l'ICOM remercie Elisabet Olofsson et les membres de son Groupe de travail.

6. Rapport financier

Nancy Hushion, Trésorière de l'ICOM, présente le rapport financier triennal 2004-2006 et le projet de budget triennal 2008-2010.

6.1. *Rapport financier 2004–2006*

Nancy Hushion expose sa conception du rôle de trésorier qui, selon elle, consiste à établir un cadre budgétaire, ainsi qu'à analyser et à superviser la production de documents financiers.

Pour tous les travaux financiers de l'ICOM, deux mots d'ordre s'imposent : transparence et responsabilité.

Mme Hushion confirme que les questions financières relèvent de la responsabilité du Conseil exécutif et que, de ce fait, il est impératif que les membres disposent des outils leur permettant de comprendre comment sont employées les ressources de l'ICOM. À compter de 2004, la présentation des documents financiers a été modifiée. En particulier, la structure du budget fait désormais apparaître les dépenses liées aux différents programmes – activités régulières (*Nouvelles de l'ICOM*, par exemple) et projets ponctuels.

Par ailleurs, la Trésorière indique que dorénavant, l'euro sera la seule devise utilisée pour les comptes de l'Organisation.

En ce qui concerne les bilans des années antérieures, la trésorière rappelle qu'ils sont approuvés tous les ans par le Comité consultatif, ainsi que stipulé dans les Statuts. Les bilans financiers jusqu'en fin d'exercice indiquent un déficit de 110,130 euros en 2004, un excédent de 262,207 euros en 2005 et un excédent de 113,399 euros en 2006.

En résumé, durant la période triennale 2004-2006, les revenus ont augmenté de 6 %, les dépenses de 3 %.

Ces résultats conduisent la Trésorière à faire les remarques suivantes : À l'avenir, l'ICOM doit améliorer ses prévisions financières, ainsi que diversifier sa base de revenus. Les excédents dégagés en fin d'exercice seront désormais versés au Fonds de réserve.

Les membres de l'Assemblée générale adoptent le rapport financier 2004-2006.

6.2. *Projet de Budget Triennal 2008-2010*

Les membres de l'Assemblée générale examinent le projet de Budget triennal 2008-2010. Nancy Hushion explique que le Budget est à présent organisé en fonction des objectifs et des actions du Plan stratégique 2008-2010 que viennent d'adopter les membres. Dorénavant, la présentation de ce budget triennal sera appliquée au budget annuel de l'Organisation. Elle demande aux membres d'adopter le Budget triennal 2008-2010 préliminaire dans son principe, expliquant qu'il sera ultérieurement affiné. Via ADCOM-L (liste de distribution du Comité consultatif) et le site Web de l'ICOM (<http://icom.museum>), les membres seront invités à indiquer comment ils souhaitent participer et, parmi leurs activités et programmes, ceux à intégrer au Budget triennal. Les besoins et les priorités du réseau – terme employé dans le Plan stratégique pour désigner TOUS les membres de l'ICOM – doivent être indiqués pour toute la période triennale 2008–2010. Pour ce faire, elle invite les membres qui le souhaitent à la contacter d'ici à la mi-octobre 2007 à son adresse (nlh@hushion.ca).

Les membres de l'Assemblée générale adoptent le projet de cadre du Budget triennal 2008-2010.

La Présidente de l'ICOM remercie la Trésorière pour ses efforts à réformer la gestion et la présentation des documents financiers de l'ICOM.

7 Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale

Régine Schulz (États-Unis), Présidente du Comité des Résolutions, soumet huit (8) résolutions à l'approbation des membres de l'Assemblée générale. Elle explique la méthode de travail employée, précisant que toutes les Résolutions proposées ont été prises en compte dans la rédaction du texte final.

Les membres de l'Assemblée générale proposent les modifications suivantes :

Résolution n° 1 :

Inde : Propose d'ajouter « et naturel » après « culturel » dans le titre et le corps du texte.

Proposition acceptée

1.1. *Nitulescu (Roumanie)* : Propose de changer l'ordre des partenaires mentionnés et de placer INTERPOL après ICCROM, en tant qu'organisation gouvernementale.

Proposition acceptée.

Résolution n° 2 :

2.1 *Jalla (Italie)* : Estime que la Résolution ne montre pas suffisamment les changements de l'ICOM depuis sa création. Il faut mettre davantage l'accent sur les comités de l'Organisation, qui constituent aujourd'hui l'élément vital de l'ICOM, ainsi que sur la nécessité de développer les moyens matériels et techniques.

Remarque acceptée.

2.2 *Jalla (Italie)* : Estime que le rôle prééminent du Centre de documentation doit être souligné par un important engagement financier concrétisé dans le Budget triennal de l'Organisation.

Remarque acceptée.

Résolution n° 3 :

Nitulescu (Roumanie) : Propose de supprimer le mot « **folklore** » :

Proposition rejetée.

Résolution n° 4 :

de Guichen (ICROM) : Propose d'ajouter dans le titre le mot « physique » après « restitution ».
Proposition acceptée.

Cummins (Présidente de l'ICOM) : Propose d'ajouter « la lutte contre » avant « le trafic illicite croissant » : **Proposition acceptée.**

Abungu (Kenya) : Propose d'ajouter « chaque fois que possible » juste avant le paragraphe 4.2.
Proposition acceptée.

Résolution n° 5 :

Repetto (Pérou) : Propose d'ajouter une idée de catastrophe naturelle occasionnée par l'homme pour que le patrimoine en danger puisse être transféré en lieu sûr.

Proposition acceptée. Le Comité des résolutions est invité formuler le texte.

Cummins (Présidente de l'ICOM) : Propose d'ajouter une phrase pour indiquer que les objets concernés seront transférés en lieu sûr en dehors du pays.

Proposition acceptée.

Baghli (Algérie) : Propose de supprimer la référence aux Protocoles de La Haye, étant donné qu'ils ont déjà été adoptés.

Proposition examinée.

Nitulescu (Roumanie) et Boylan (Royaume-Uni) : Proposent de conserver la référence aux Protocoles de La Haye, mais en les plaçant séparément à la fin.

Proposition acceptée.

Inde : Propose de supprimer « biens culturels ». **Proposition rejetée.**

Inde : Propose de remplacer « culturels » par « du patrimoine ».

Proposition examinée. Solution retenue : ajout du terme « du patrimoine » sans suppression du mot « culturels ».

Kaks (Suède) : Propose de faire référence à d'autres pays en situation de conflit armé, au lieu de mentionner uniquement l'Iraq. **Proposition acceptée.**

Résolution n° 6 :

Inde : Propose d'ajouter « ressources naturelles ». **Proposition acceptée.**

Abungu (Kenya) : Propose d'ajouter une référence aux gouvernements, pas seulement aux communautés. **Proposition rejetée.**

Portugal : Propose d'ajouter une référence à l'importance de la sauvegarde des collections pour les générations futures. **Proposition acceptée.**

Membre : non identifié : Propose d'ajouter « dans tous les pays » à la phrase « contribuer à la sensibilisation à ces dangers à tous les niveaux ». **Proposition acceptée.**

Israël : Demande pourquoi il est fait spécifiquement référence à la Turquie alors qu'il existe beaucoup d'autres lieux menacés par de vastes projets de construction. Demande la suppression de la référence à la Turquie et l'ajout d'une phrase plus générale sur ce type de menace.

Proposition partiellement rejetée. La mention de la Turquie est maintenue comme exemple et une

phrase faisant référence à d'autres pays est ajoutée.

MINOM : Propose d'ajouter une demande formelle à l'intention des gouvernements pour qu'ils consacrent au moins 1 % de leurs budgets au développement durable.

Proposition rejetée, mais ICOM veut bien aider à faire pression en faveur de cet engagement financier.

Résolution n° 7 :

Russie : Demande à ce qu'il soit précisé que la mission de l'ICOM est professionnelle.

Principe de la proposition accepté. Le texte sera à rédiger par le Comité des résolutions.

Résolution n° 8 :

Michel Van Praët (France) : Propose d'ajouter « et décisionnaire » à « processus consultatif » dans le titre. **Proposition acceptée.**

Allemagne : *Résolution proposée par une dizaine de Comités nationaux de renforcer le rôle du Consultatif.*

- | Ajouter « et le Comité consultatif » après « le Conseil exécutif » ;
- | Ajouter « poursuivre la réforme » et « notamment la révision des Statuts et des Politiques de fonctionnement de l'ICOM » ;
- | Ajouter « en utilisant les moyens les plus efficaces possibles » dans notre société contemporaine de l'information ;
- | Ajouter « et que les résultats d'une telle réforme soient examinés par le Conseil exécutif et par le Comité consultatif, puis soumis à l'examen et à l'approbation des membres du Comité consultatif. » ;
- | Ajouter « le contenu de l'Assemblée Générale et de la Conférence générale ».

Propositions acceptées.

Les membres de l'Assemblée générale adoptent le texte des Résolutions avec les modifications acceptées. Il est noté qu'une version corrigée devra être distribuée aux membres dans les meilleurs délais.

Alissandra Cummins remercie les membres de leurs suggestions. Elle prend bonne note des demandes de documents à transmettre à l'avance pour permettre aux membres de préparer leurs modifications avant l'Assemblée générale.

8. Rapport du Comité des candidatures

Knut Wik, Président du Comité des candidatures et des élections (phase pilote), présente les dix (10) Recommandations du Comité, approuvées par le Comité consultatif, le 17 août 2007 (voir l'annexe 2). Il rappelle que le Comité des candidatures a été créé en 2001 pour une période d'essai renouvelée en 2004. Aujourd'hui, il demande aux membres de décider s'ils souhaitent établir un Comité permanent des candidatures et des élections.

Les membres de l'Assemblée générale approuvent les dix (10) Recommandations et votent à l'unanimité en faveur d'un Comité permanent du Comité consultatif chargé des candidatures et des élections.

9. Nomination de Membres d'honneur

Lors de sa 110^e Session, tenue en décembre 2006 à Paris (France), le Conseil exécutif a reçu

plusieurs propositions de nomination de membres d'honneur. Après avoir étudié toutes ces propositions, il a décidé de les soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale, à l'occasion de la 21^e Conférence générale de l'ICOM, conformément à l'article 8 des Statuts de l'Organisation.

Avant la présente Conférence générale, l'ICOM comptait 11 membres d'honneur. Si la recommandation du Conseil exécutif est suivie, l'ICOM comptera alors 14 membres d'honneur. La qualité de membre d'honneur étant la plus haute distinction qui soit conférée au sein notre Organisation, l'ICOM l'accorde avec la plus grande vigilance. Lors de la réunion du Conseil exécutif, en décembre 2006, les membres du Conseil ont examiné le principe même de membre d'honneur. Le Conseil a décidé d'établir une procédure de nomination afin de permettre aux membres de mieux connaître les critères et la procédure applicables pour ce type de nominations. Cette nouvelle procédure entrera en vigueur à l'issue de la présente Assemblée. Mais les personnes aujourd'hui proposées comme membres d'honneur répondent déjà aux critères requis et possèdent les qualités exigées pour cette distinction, car elles ont œuvré sans relâche pour la cause des musées et du patrimoine. Ces personnes sont les suivantes : M. Byung Kim (Corée), M. Manyando Mukela (Zambie) et M. Vinos Sofka (Suède).

Les membres de l'Assemblée générale approuvent ces trois nominations à l'unanimité.

10. Dates et lieu de la 22^e Conférence générale et de la 25^e Assemblée générale

La 22^e Conférence générale et la 25^e Assemblée générale se tiendront du 7 au 13 novembre 2010 à Shanghai (République populaire de Chine).

Les membres de l'Assemblée générale approuvent les dates et le lieu de la 22^e Assemblée générale et de la 25^e Assemblée générale à l'unanimité.

11. Investiture de la présidente pour la période triennale 2007-2010

Allissandra Cummins, nommée Présidente de l'ICOM pour les trois prochaines années, remercie chaleureusement les membres de lui accorder leur confiance. Elle adresse également ses remerciements aux membres du Conseil exécutif 2004-2007, pour leur travail et leur dévouement. Elle se réjouit à la perspective de travailler avec les membres du Conseil exécutif nouvellement élu pour aider l'ICOM à développer et à atteindre les objectifs contenus établis dans le Plan stratégique 2008-2010.

Les membres de l'Assemblée générale remercient la Présidente par acclamation.

La Présidente déclare l'Assemblée générale close à 14h00.

Annexe 1

Discours de la cérémonie de clôture de la 21^e Conférence générale et de la 22^e Assemblée générale de l'ICOM, prononcé par Alissandra Cummins, Présidente de l'ICOM Vendredi 24 août 2007 Vienne, Autriche

Depuis plus d'une semaine, je suis encouragée par un certain nombre de **signes qui semblent vouloir faire ressortir** le caractère de notre Conférence générale triennale et Assemblée générale ; des faits qui, j'en ai le sentiment profond, sont d'excellents indices des types de coopération et d'interaction étroites que nous avons promus. C'est donc une joie réelle de les voir se produire.

Nous avons bénéficié du taux de participation particulièrement élevé d'une grande partie de nos membres, dont près de 10 % sont présents depuis une semaine, offrant leurs idées et leur expérience, leur amitié et leur collaboration dans tous les divers organes de l'ICOM. En particulier, nous avons été sensibles aux alliances stratégiques passées entre Comités nationaux et Comités internationaux, entre Comités internationaux et Alliances régionales ainsi qu'avec des Organisations affiliées.

Dans son analyse des conférences inaugurales fort intéressantes qui nous ont été offertes, ainsi que du débat et de la table ronde qui ont suivi, Gail Dexber Lord a observé que, dans l'ensemble, ces expressions venaient bouleverser le monde des musées en répondant aux exigences des générations Internet successives et de l'ère postcoloniale et post-guerre.

Ces conférences semblent converger vers un important consensus ; pour reprendre la pensée de Stephen Weil, les musées qui compteront seront originaux mais auront certaines qualités en commun :

- Ils seront dialogiques, non pas monologiques
- Ils partageront le pouvoir avec les visiteurs et avec le monde entier
- Ils cesseront d'être réductionnistes dès lors qu'il s'agit des valeurs ; ils seront globaux
- Ils seront orientés vers des processus et comprendront que les collections, tout comme les personnes, ne possèdent pas d'identités fixes

J'espère donc que Gail m'autorisera à paraphraser ses concepts (si bien exposés par ces brillants orateurs) et de situer notre organisation (et, bien entendu, notre Assemblée générale et notre Conférence générale). Car il me semble que, au vu du Plan stratégique que vous avez adopté et des Résolutions que vous avez approuvées, vous tous, en votre qualité de membres de l'ICOM, croyez sincèrement que notre Organisation, de même que ses organes constituants et ses événements statutaires, doit :

- être dialogique, et non monologique
- partager le pouvoir avec ses membres, ses collègues et les communautés muséales
- cesser d'être réductionniste (si ce fut jamais le cas) dès lors qu'il s'agit des valeurs (la déontologie), et être global
- davantage s'orienter vers les processus et comprendre que ses organes, tout comme les personnes, n'ont pas d'identités fixes (mais doivent devenir plus flexibles)

Je suis sûre que si vous partagez ces points de vue, et je suis convaincue que oui, vous quitterez Vienne en emportant les connaissances, les ressources et les idées qui ont été si généreusement échangées entre nous. Mais sachez que, si ce n'est pas le cas, je me tiens toujours prête à reprendre la discussion... Rien n'est immuable.

Je vous remercie de votre attention.

Annexe 2

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES CANDIDATURES ET DES ÉLECTIONS (PHASE PILOTE)

Recommandation 1 :

Un comité permanent de candidatures et d'élections doit être établi et élu par le Comité consultatif en 2007, sous le nom de « Comité des candidatures et des élections ».

Recommandation 2 :

Si un comité permanent de candidatures et d'élections est approuvé, il ne devra pas comporter plus de sept (7) membres :

- 1 responsable des élections
- 1 représentant du Secrétariat
- 2 représentants des Comités internationaux et des Organisations affiliées
- 2 représentants des Comités nationaux et des Organisations régionales
- 1 président du comité élu par le Comité consultatif

Recommandation 3 :

Les membres du comité ne peuvent pas être candidats au Conseil exécutif, à moins de se retirer du comité avant l'ouverture des candidatures.

Recommandation 4 :

Le Comité doit rédiger un descriptif bref et concis du mandat et des procédures applicables au processus de candidature et d'élection.

Recommandation 5 :

Les candidats au Conseil exécutif doivent avoir la possibilité de se présenter de manière adéquate à toutes les étapes du processus de candidature et d'élection. Pour mieux informer les membres, des renseignements seront fournis sur chaque candidat, notamment sur son expérience et sa contribution à l'ICOM.

Recommandation 6 :

Le Comité des candidatures recommande de modifier l'article 27 des Statuts de l'ICOM, afin de clarifier le rôle du Comité dans le processus de nomination et d'élection. Plusieurs recommandations requièrent une modification des Statuts.

Recommandation 7 :

Si un membre du Comité consultatif est finalement élu comme responsable ou membre ordinaire du Conseil exécutif, il ou elle doit renoncer à la fonction occupée au sein du Comité consultatif.

Recommandation 8 :

Pour l'élection du Conseil exécutif lors de l'Assemblée générale de Vienne 2007, il ne sera pas recouru au vote électronique, mais uniquement à un scrutin « papier ». Le Comité des candidatures explorera les possibilités du vote et du dépouillement électroniques pour les futures Assemblées générales.

Recommandation 9 :

Si nécessaire, le Comité des candidatures s'emploiera à établir des procédures électorales pour les élections tenues au sein du Comité consultatif.

Recommandation 10 :

Le Secrétariat rendra compte au Comité des candidatures et des élections du résultat électoral obtenu par responsables et les bureaux des Comités nationaux, des Comités internationaux et des Organisations affiliées.